

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-1849/10/CC

■ Approbation du Budget Primitif 2010

DSB 10/4467/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Budget Primitif est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, ce dernier est voté par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, des Services Eau et Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités funéraires, du Marché d'Intérêt National.

Concernant le budget annexe Marché d'Intérêt National, l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption définitive du compte administratif.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'assemblée procédera à une régularisation s'il y a lieu.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le budget annexe Marché d'Intérêt National afin d'intégrer dès le budget primitif l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2010.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Primitif 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le Budget Primitif 2010 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités Funéraires, du Marché d'Intérêt National ; il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	881 395 365 euros
Section d'Investissement	510 607 903 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	20 860 247,00 euros
Section d'Investissement	27 386 281,00 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	40 516 926,00 euros
Section d'investissement	33 939 050,00 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	7 002 353,00 euros
Section d'Investissement	3 352 000,00 euros

Concernant le Budget Crématorium et Activités Funéraires

Section de Fonctionnement	1 532 300,00 euros
Section d'Investissement	1 599 316,19 euros

Concernant le Budget Marché d'Intérêt National

Section de Fonctionnement	692 637,00 euros
Section d'Investissement	298 928,32 euros

Article 2 :

Est approuvée la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2010 du budget annexe Marché d'Intérêt National qui représente en fonctionnement un excédent de 247 660,82 euros (nature 002), en investissement un excédent de 226 291,32 euros (nature 001) déterminés à partir de la balance provisoire du compte administratif 2009 et de la fiche de calcul des résultats ci-annexés.

Article 3 :

Sont approuvées les Autorisations de Programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	Répartition par chapitre			
		20	204	21	23
Gestion Interne (A)	10 055 437	1 000 000	0	2 055 437	7 000 000
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	15 040 852	0	12 240 852	0	2 800 000
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	264 859 500	25 019 000	39 749 500	12 304 400	187 786 600
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 533 000		11 533 000		
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	1 677 029		1 677 029		
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	4 000 000	500 000			3 500 000
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	7 542 000	960 000	0	2 920 000	3 662 000
TOTAL GENERAL	314 707 818	27 479 000	65 200 381	17 279 837	204 748 600

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	Répartition par chapitre			
		20	204	21	23
Budget Annexe Eau	14 500 000	190 000	0	600 000	13 710 000
Budget Annexe Assainissement	13 875 000	150 000			13 725 000
Budget Annexe Port	680 000	60 000	0	150 000	470 000
Budget Annexe Crematorium	600 000	50 000		150 000	400 000
Budget Annexe M.I.N	200 000				200 000
TOTAL GENERAL	29 855 000	450 000	0	900 000	28 505 000

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI